



Annulation vente véhicule

Par Usbkores

Nous avons entrepris d'acheter un camping-car en juin dernier et après visite du véhicule le garagiste (vendeur) nous dit que pour le contrôle technique les travaux seront réalisés et seront inclus dans le prix du véhicule.

Nous sommes d'accord et nous déposons un versement d'acompte en espèce et établissons un bon de commande.

Nous payons la totalité du véhicule et nous nous rendons compte que certaines factures ne correspondaient pas avec le véhicule. Notamment la facture changement moteur qui avait été falsifiée en l'occurrence un kilométrage qui n'était pas cohérent avec la facture et plusieurs autres détails. À la suite de discussion avec le vendeur la solution d'annulation de vente a été prise. Le vendeur nous rend l'acompte ainsi qu'une très grande partie du paiement du véhicule. En revanche il concerne la somme de 290 ? sur la somme totale de 22000 ? en prétextant que c'est une somme auquel nous lui sommes redevables compte tenu des travaux effectués sur le véhicule pour la vente. je tiens à bien préciser que les travaux étaient compris dans le prix total du véhicule et qu'en aucun cas nous en avons signé de factures supplémentaires à la suite de cet achat.

Ma question est la suivante le vendeur est-il en droit de garder cette somme ? Quels sont les recours que l'on peut avoir en sachant bien que nous avons déjà essayé de communiquer avec le vendeur qui ne souhaite plus nous répondre.

Merci de votre aide. Cordialement.

Par osram

Bonjour,

Mettez le en demeure de vous restituer immédiatement cette somme sous peine de poursuites judiciaires. Recommandé avec accusé de réception et conservez une copie.